



HAL
open science

Les Boches du Nord : ces femmes françaises exilées et leur image en France entre 1914 et 1918

Nicolas Charles

► **To cite this version:**

Nicolas Charles. Les Boches du Nord : ces femmes françaises exilées et leur image en France entre 1914 et 1918. *ILCEA: Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*, 2019. hal-02306603

HAL Id: hal-02306603

<https://hal.science/hal-02306603>

Submitted on 6 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Boches du Nord : ces femmes françaises exilées et leur image en France entre 1914 et 1918

Nicolas CHARLES

Quelques jours après le début du conflit, les Allemands envahissent le royaume de Belgique, pourtant neutre. En peu de temps, la petite armée belge qui se bat avec courage, est submergée, la majeure partie du pays occupée. Les troupes de Guillaume II foncent ensuite vers la frontière française, poussant devant eux un flot de réfugiés qui colporte de nombreuses atrocités¹ commises par les armées du Kaiser. En arrivant en France, un mouvement de panique se crée, formant ainsi une première émigration vers Paris ou le sud du pays afin de trouver une zone de repli loin des combats. Il s'agit surtout ici de personnes relativement aisées² qui ont les moyens de fuir et surtout de la famille pouvant les accueillir loin du front. Dès le début des combats, les réfugiés et déplacés³ sont des acteurs à part entière de ce conflit, victimes collatérales de l'invasion puis de l'occupation allemande. En effet, une fois le front stabilisé à l'automne 1914, le flot de réfugiés en provenance des zones de combat ne s'est pas tarit, il a même augmenté à partir de 1915-1916 au moment où les Allemands ont évacué toutes les bouches inutiles afin de limiter les problèmes de ravitaillement. Nous allons donc, dans ce présent article, parler des réfugiées durant toute la guerre car il s'agissait en majorité de femmes, puisque les hommes en âge de se battre sont mobilisés. Des malheureuses du temps de l'invasion, leur image évolue peu à peu pour s'incarner dans celle des « Boches du Nord » au fur et à mesure que la guerre s'enlise : elles deviennent alors suspectes pour le reste des Français. Cette méfiance est d'ailleurs alimentée par l'État français qui interroge les civils en provenance des départements occupés afin d'obtenir des informations sur l'outre-front, mais aussi pour débusquer d'éventuels espions à la solde des puissances centrales qui tenteraient de pénétrer en France. Les femmes en provenance des régions occupées ont eu, parmi le reste de la population française une image encore plus déplorable : celle de la trahison car, dès les débuts de la guerre, de nombreuses rumeurs prêtent à ces dernières des relations intimes avec l'envahisseur. Dans de nombreux interrogatoires des autorités françaises à l'arrivée des réfugiées, le statut des femmes est systématiquement appréhendé : est ce que ce sont des personnes coupables de trahison ? Sont-elles « sûres » ou « suspectes » ? L'image des « Boches du Nord » renvoie donc particulièrement à celles des femmes qui sont suspectées d'offrir leur corps à l'ennemi et par là même de trahir leur patrie. Nous essayerons donc à travers notre propos de voir, à partir de sources publiques et privées,

1 Viols, meurtres de civils, mais aussi mains coupées et autres mutilations. Nous y reviendrons plus loin. Voir HORNE John et KRAMER Alan, 2001, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*. Voir aussi KRAMER Alan, "Les « Atrocités allemandes » : mythologie populaire, propagande et manipulation dans l'armée allemande", in BECKER Jean-Jacques, 1994, *Guerre et culture, 1914-1918*.

2 Comme le maire de Charleville (Ardennes) en 1914, Bouchez-Leheutre, qui fait partie de la bourgeoisie locale.

3 Sur les réfugiés durant la Première Guerre mondiale et leur statut, voir les travaux de NIVET Philippe, 2004, *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920, les « Boches du Nord »*.

comment les réfugiées sont perçues par les Français qui les accueillent à partir de 1914 en « France libre » en tentant de montrer ce qui tient de la rumeur sur les « Boches du Nord ».

À partir du mois d'août 1914, tous ceux qui sont partis, de leur propre initiative, de leur région d'origine lors de l'invasion germanique sont qualifiés de réfugiés. Fuir les monstres, les hordes de barbares ou de Huns, telles sont les images véhiculées par les réfugiés quand ils arrivent à l'arrière du front. En effet, la peur est la première motivation qui pousse les civils à quitter leur lieu de résidence lorsque celui-ci est proche de la zone des combats. La peur pour sa vie et celle des membres de sa famille est une raison essentielle dans le choix de nombreuses personnes de laisser leur maison et une partie de leur biens à la merci des ennemis. Ainsi les premiers réfugiés qui quittent les régions du nord-est menacées par l'arrivée des troupes de Guillaume II appartiennent la plupart du temps aux catégories sociales les plus élevées, nous en reparlerons plus loin.

Revenons quelques instants sur la peur de l'ennemi en nous posant la question de sa représentation chez les civils français. En août 1914, les armées franco-anglaises sont malmenées par les soldats germaniques, représentés dans la presse alliée comme des barbares ou des animaux qui violent un territoire neutre⁴, pillent ses habitations, assassinent, violentent et torturent ses habitants. Les femmes sont donc souvent les premières victimes des Allemands, en particulier en Belgique. De nombreux récits de massacres et de viols sont colportés par les premiers réfugiés, ce qui a souvent pour conséquence de créer une vague de panique et un afflux plus important de réfugiés par la suite, en particulier de femmes qui ne veulent pas vivre cette situation. Cette image désastreuse des troupes allemandes s'explique de plusieurs manières. Il s'agit tout d'abord de l'ennemi, il convient donc de lui donner une image déplorable qui doit renforcer la haine de tous ceux qui s'opposent à eux. La propagande alliée des débuts du conflit insiste donc sur les champs lexicaux et visuels de la barbarie et de l'animalité. Ceci est d'autant plus d'actualité lors de l'invasion allemande que des rumeurs folles circulent sur des exactions germaniques vis-à-vis des civils : viols, meurtres, mais surtout des scènes de tortures sont colportées par les réfugiés, ce qui terrorise les populations. C'est le cas par exemple de la rumeur autour des enfants belges qui ont eu des mains coupées. John Horne et Alan Kramer, spécialistes des exactions lors de l'invasion allemande de 1914 ont bien étudié le processus de diffusion des rumeurs et ses conséquences sur les populations civiles⁵.

Des massacres de civils ont toutefois bien été perpétrés par les Allemands, de nombreux cartons d'archives leurs sont consacrés, que ce soit aux Archives nationales ou au SHD⁶. Les réfugiés à leur arrivée à l'arrière du front, puis les évacués à leur arrivée en France sont systématiquement

4 Le royaume de Belgique.

5 Voir HORNE John et KRAMER Alan, 1994, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*.

6 Service Historique de la Défense, situé au château de Vincennes près de Paris, qui regroupe les archives de l'armée de terre française de la Grande Guerre.

interrogés sur les massacres éventuels de 1914. Il s'agit pour les autorités françaises, tout au long du conflit, de constituer des dossiers à charge contre les Allemands qui peuvent servir après-guerre pour d'éventuels procès⁷, mais aussi pour influencer sur les négociations de paix au moment où elles seront engagées. Il convient ici de s'arrêter sur les exactions allemandes, car leur impact sur l'imaginaire collectif des civils français se perpétue tout au long de la guerre⁸. L'exemple du village de Haybes-sur-Meuse⁹ est très significatif pour expliciter dans quel état d'esprit se trouvent civils français et soldats allemands après quelques semaines de conflit. En effet, la commune a été totalement incendiée et une soixantaine d'habitants sont exécutés par les soldats allemands qui venaient de perdre un des leurs dans des combats aux alentours de la localité. Comme en Belgique, notamment à Dinant¹⁰, la population civile est tenue responsable du meurtre de soldats allemands : ces derniers agissent en représailles sur les civils accusés d'être des francs-tireurs qui ralentissent l'avancée des troupes germaniques. Bercés par les récits de leurs pères passés par là lors de la guerre de 1870-1871, les armées de Guillaume II se méfient énormément des civils qui pourraient agir contre eux comme ils l'avaient déjà fait lors du précédent conflit. C'est sans doute cela qui explique l'extrême brutalité avec laquelle ils agissent lors de l'invasion en Belgique et dans le nord de la France. Cela engendre donc de véritables scènes de panique dans les territoires français les plus septentrionaux qui voient déferler sur eux ces ennemis honnis depuis 1870 venant une nouvelle fois les asservir et les massacrer¹¹. La répétition des invasions en à peine plus de quarante ans, conjuguée aux rumeurs sur les massacres réels ou supposés explique le départ de nombreux civils en août-septembre 1914.

Qui sont donc ces réfugiés qui affluent des départements frontaliers avec l'Allemagne ou la Belgique ? Dans la majorité des cas, il s'agit de personnes aisées qui ont les moyens de financer leur départ puis leur installation dans la localité de repli : à ce titre, beaucoup de familles bourgeoises font partie de ces cohortes de réfugiés à l'image du maire de Charleville dans les Ardennes, Bouchez-Leheutre, membre de la bonne bourgeoisie de la commune. Dès les premières nouvelles de l'invasion allemande en Belgique, il quitte, avec sa famille, la cité carolopolitaine, comme beaucoup d'autres qui ont les moyens à la fois de fuir, mais aussi de vivre loin de chez eux. En effet, les réfugiés devaient posséder une certaine fortune personnelle ou compter sur les solidarités familiales ou amicales dans leur localité d'accueil, car dès les débuts des combats, l'état français

7 C'est le cas du procès de Leipzig en 1921 où des soldats et officiers allemands sont jugés pour crimes de guerre. La tenue de ce procès était une des clauses du traité de Versailles du 28 juin 1919.

8 Et sera même mis en avant à la libération pour renforcer le côté tyrannique des Allemands.

9 Haybes est située au nord du département des Ardennes, sur la Meuse, à quelques kilomètres de la frontière belge.

10 Bataille du 15 au 23 août 1914 où 674 civils ont été exécutés par les Allemands en représailles.

11 Cette remarque est encore plus vraie pour l'invasion de 1940 : l'énorme exode déclenché en mai 1940 pour l'avancée des troupes d'Hitler est en grande partie dû aux invasions précédentes : les civils du nord-est de la France ne voulant alors pas revivre une troisième occupation en soixante-dix ans se jettent massivement sur les routes pour fuir vers le sud.

légifère sur les aides à fournir aux personnes qui ont quitté leur domicile à cause du conflit.

L'instruction ministérielle du 12 décembre 1914 sur « le rapatriement des réfugiés et évacués » disposant dans son paragraphe 3 que les familles françaises évacuées de leur résidence par l'autorité militaire¹² seront rapatriées aux frais du département de la guerre [...].

J'ai l'honneur de vous faire connaître que c'est aux familles intéressées, qui sollicitent le bénéfice de ces décisions, qu'il appartient de faire la preuve (par production d'ordres écrits ou de témoignages officiels), qu'elles ont bien été évacuées de leur résidence par ordre.

Si la preuve ci-dessus n'est pas faite par elles, les familles devront être considérées comme ayant abandonné leur domicile de leur propre initiative et dans ce cas, subvenir elles-mêmes aux dépenses de leur rapatriement¹³

Les évacués, en provenance des territoires français occupés par l'armée allemande, sont qualifiés de rapatriés par les autorités françaises, car au départ en 1915, ils ont été obligés par les militaires allemands de quitter leur domicile. Pour ce qui est des besoins du quotidien, les réfugiés et rapatriés doivent faire appel à la solidarité. Le plus souvent, ce sont des gens originaires de la même région se trouvant dans la localité d'accueil qui aident les émigrés ou qui mettent en place des réseaux d'entraide.

Qui sont ces personnes évacuées par les Allemands durant le conflit et pour quelles raisons ?

Dès que les premiers effets du blocus maritime des alliés se font sentir en 1915, les Allemands se décident à évacuer les bouches inutiles des territoires qu'ils occupent afin de réserver le maximum de vivres pour leurs troupes. Comme la majorité des personnes restant dans les territoires occupés sont des femmes, celles-ci sont donc logiquement majoritaires à être évacuées par l'armée allemande. En effet, les rares hommes présents sont plus difficilement évacués puisqu'ils représentent à la fois une force de travail supérieure sur place et un danger potentiel de rejoindre les armées françaises en cas d'évacuation. Le trajet suivi est similaire dans de nombreux cas, comme nous le présente Mlle Chaptal : les personnes quittent les territoires occupés à partir d'une ville importante où ils sont regroupés dans des trains spéciaux à destination de la Suisse, pays neutre, via l'Allemagne. Le premier convoi de rapatriés arrive dans le pays neutre le 16 mars 1915¹⁴. Une fois entrés dans la Confédération Helvétique par Schaffhouse, ils passent ensuite par Zurich, Berne, Lausanne puis Genève¹⁵. De là, ils sont dirigés vers la France via deux points d'entrée principaux : Evian et Annemasse. C'est là, nous le verrons plus loin, que l'État français met en place des commissariats spéciaux chargés d'interroger les évacués dans un but double : éviter la pénétration du territoire national par des espions germaniques et collecter des renseignements sur les territoires tombés sous la coupe de l'ennemi. Pour les civils envoyés en France, leur évacuation est due au manque de nourriture que les Allemands attribuent à « la France et l'Angleterre qui ont cherché, au mépris des accords internationaux et de la convention de La Haye, à provoquer la disette parmi les

12 Il s'agit ici de l'armée française qui a évacué, lors de la stabilisation du front à l'automne 1914, de nombreux civils français dont le domicile se situait à proximité immédiate des combats.

13 Lettre du général Graziani, sous-chef d'état major de l'armée, 17 mai 1915. Archives Nationales, 7 N 143.

14 CHAPTAL, 1919, *Les rapatriés 1915-1918*, Librairie Alcan, Paris, p.15.

15 De la gare de Genève à Annemasse, un tramway transporte les évacués.

populations allemandes et en retour l'Allemagne se voit dans l'obligation de procéder à l'évacuation d'une partie des territoires occupés¹⁶ ». Nous le voyons donc, les occupants se dédouanent sur les Alliés pour justifier des évacuations qu'ils se disent obligés d'effectuer faute de nourriture suffisante pour tous. Des tracts en ce sens sont distribués aux évacués en transit en Allemagne en avril 1915 où il est écrit que ces évacuations sont de la responsabilité du gouvernement français qui a refusé de « fournir, par la voie des pays neutres, les aliments nécessaires aux habitants des localités situées dans la région occupée par les troupes allemandes¹⁷ ». La propagande allemande donne donc l'image d'un gouvernement français ayant abandonné les départements situés de l'autre côté du front. De leur côté, les autorités françaises sont méfiantes vis-à-vis de cet afflux d'évacués. Pour le ministère de l'Intérieur, il s'agit pour les Allemands de « vider » les territoires occupés pour que les armées du Kaiser réquisitionnent plus facilement nourriture, matériels ou logements à destination de leurs troupes. En mars 1915, dans son rapport hebdomadaire au ministre de l'Intérieur, le commissaire spécial envoyé à Annemasse pour interroger les évacués donne un autre point de vue :

l'évacuation systématique imposée est un moyen qui a paru bon pour peser sur l'opinion publique en France. On paraît escompter que l'arrivée constante de gens venant d'un pays ruiné en partie apportera une gêne parmi les populations appelées à les hospitaliser, dont le développement hâterait la conclusion d'une paix honorable¹⁸.

Les évacués se retrouvent donc au cœur de la propagande des deux camps qui se renvoient la responsabilité de ce déboire humanitaire.

Les motivations des civils français pour quitter les territoires occupés sont diverses. Il convient ici de montrer que ce mouvement d'évacuation n'est en aucun cas linéaire. Dans les premiers temps, les habitants des régions occupées semblent préférer rester sur place. Il s'agit pour eux de préserver au maximum leurs biens des différents pillages organisés par l'administration germanique. C'est la même raison qui explique que ces personnes n'ont pas fui lors de l'invasion de 1914. Ainsi à Tourcoing dans le département du Nord, dans le premier convoi de mars 1915 à destination de la France, il n'y a pas assez de volontaires : les Allemands ont complété le train avec un tirage au sort parmi les familles les plus pauvres de la ville¹⁹. À Sedan dans les Ardennes, les autorités allemandes affichent l'ordre suivant : « Les personnes qui ne se conforment pas aux prescriptions [...] sont prévenues qu'elles y seront contraintes par la force, et, en outre, à titre de représailles, il leur sera retiré l'autorisation d'emporter des bagages²⁰ ». Dans ce même département des Ardennes, des témoignages de diaristes montrent qu'en 1915, des personnes choisies pour être évacuées se cachent des Allemands où ils peuvent : dans les champs ou les forêts, si bien que les autorités militaires sont obligées de mener des arrestations massives pour remplir les convois

16 Rapport du commissaire spécial d'Annemasse sur l'évacuation de la population, 31 mars 1915, Archives Départementales de Haute-Savoie, 4 M 342.

17 *Ibid*, 17 avril 1915.

18 *Ibid*, 22 mars 1915.

19 *Ibid*, 31 mars 1915.

20 STEPHANI Philippe, 1919, *Sedan sous domination allemande, 1914-1918*, Paris, Grasset, p.92.

d'évacuation prévus²¹. Mais, au fil du temps, face à une occupation qui devient de plus en plus difficile, les refus d'évacuer sont beaucoup moins nombreux : ainsi, sur 750 lillois qui arrivent à Annemasse le 15 décembre 1915, cinq seulement ont été contraints de quitter les territoires occupés²². À partir de là, une inversion de tendance est nettement visible : beaucoup de civils, surtout des femmes, cherchent par tous les moyens à quitter les territoires administrés par les Allemands. Ainsi Eugénie Deruelle, de Sains-Richaumont dans l'Aisne, qui se montrait hostile aux évacuations dans son carnet²³ a changé complètement d'avis en 1917: « Le départ de mes parents m'a causé une vive émotion; je crois qu'ils ont bien raison de quitter notre pauvre pays qui sera le théâtre d'événements terribles et où nous courrons le risque de mourir de faim²⁴ ». À partir de 1916, tous les moyens sont bons pour faire partie des convois destinés à être envoyés vers la France. Ainsi, à Saint-Quentin, dans l'Aisne, plusieurs personnes à leur arrivée en France témoignent avoir versé de fortes sommes d'argent²⁵ ou fait des dons en nature à des officiers allemands pour que leur nom soit inscrit sur les listes d'évacuation²⁶. Parfois, les personnes désireuses d'être envoyées en France passent par l'intermédiaire de collaborateurs avérés pour obtenir le droit d'être évacués. C'est le cas à Roubaix dans le Nord où une fleuriste de la ville, maîtresse d'un officier allemand, reçoit de la part de ses concitoyens de nombreux cadeaux pour faciliter leurs démarches en vue de l'évacuation²⁷. Dans la commune voisine de Mons-en-Barœul, une jeune femme avoue à son arrivée en France avoir pu quitter le Nord grâce aux démarches de sa sœur qui était employée à la Kommandantur locale²⁸. Ces cas de pots-de-vins ou de compromission avec l'ennemi pour obtenir le précieux sésame vers la France étaient nombreux : cela faisait partie des rites d'accomodement régulièrement pratiqués par de nombreux civils pour améliorer leur sort. C'est d'ailleurs ce genre de compromission qui va provoquer chez le reste de la population française l'apparition du mythe des « Boches du Nord », en particulier chez les femmes accusées de se compromettre avec les Allemands. Toujours est-il que les Allemands ne sont pas dupes et durcissent, à partir de 1917, les conditions à remplir pour être évacué, ce que confirment deux jeunes femmes originaires de Lille :

Pour obtenir d'être évacuées, les Allemands exigeaient de nous des démarches pénibles et multiples ; ils semblaient consentir et toujours il fallait recommencer et être reçues comme des chiens. Ils ne voulaient laisser partir aucune jeune fille qui pût travailler pour les soldats en France. Un jour nous apprîmes que nous étions inscrites pour la déportation²⁹

21 Voir le témoignage d'Alcide Aubert étudié par BARBE Marie-France, « La guerre en pays envahi, cahier d'Alcide Aubert », *Au pays des Rièzes et des Sarts*, n°83 et 84, 1980.

22 Rapport du commissaire spécial d'Annemasse sur l'évacuation de la population, 27 décembre 1915, Archives Départementales de Haute-Savoie, 4 M 342.

23 « La roserie et le locataire [l'Allemand qu'elle loge et sa maîtresse] seraient trop heureux d'avoir à eux toute ma maison ; et puisque j'ai souffert dix-sept mois, je continuerais jusqu'à la fin » (12 mars 1916).

24 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, une civile en zone occupée*, Amiens, Encrage, 2010, p. 78 (28 juin 1917).

25 Un ou deux Louis d'or.

26 Rapport du commissaire spécial d'Annemasse sur l'évacuation de la population, 14 juin 1917, Archives Départementales de Haute-Savoie, 4 M 342.

27 *Ivi*, 17 décembre 1916.

28 Notice individuelle de Louise Thieffry, 5 juin 1917, Archives Départementales de Haute-Savoie, 5 M 517.

29 Régulièrement les Allemands envoyaient des civils vers l'Allemagne dans des camps comme otages pour obliger les autres personnes de la commune à effectuer les travaux forcés ou les réquisitions.

et puis subitement ils changèrent d'avis et nous firent recommencer toute la démarche en vue de l'évacuation³⁰.

Comme le montre cet extrait, pour les hommes et les femmes entre 14 et 45 ans, c'est de plus en plus difficile de faire partie des convois à destination de la Suisse. En effet, l'administration germanique a peur de laisser partir des personnes qui pourraient renforcer le potentiel militaro-industriel français en travaillant dans les usines d'armement. En 1918, avec l'apparition de l'épidémie de grippe espagnole, les convois diminuent pour éviter les grands rassemblements de personnes propices à la circulation de la maladie : après l'été 1918, les autorités françaises ferment leurs frontières avec la Suisse dans ce cadre là. Cette mesure radicale s'explique aussi par les succès des offensives alliées de l'été 1918 qui libèrent de nombreux territoires : plus besoin d'accueillir des rapatriés puisque les régions occupées par les Allemands depuis 1914 sont peu à peu reconquises. Les commissariats spéciaux d'Evian et d'Annemasse destinés à accueillir et interroger les civils rapatriés cessent leurs activités en janvier 1919.

Quels chiffres pour les déplacements de civils depuis les territoires occupés entre 1914 et 1918 ?

Aux vues de différentes sources, il semble que le chiffre de 500 000 personnes³¹ évacuées par les Allemands entre 1914 et 1918 soit crédible. Le nombre d'évacués varie bien sûr selon les différents départements. Dans les Ardennes, seul département entièrement occupé, 70 000 personnes³² sont évacuées entre 1915 et 1918. Il s'agit ici d'un département majoritairement rural où la population est moins élevée que dans le Nord. Ainsi, à Lille, plus de 30 000 personnes³³ font partie des convois envoyés vers la France via la Suisse sur la durée du conflit. Celle-ci, du fait de la mobilisation en 1914, du départ de nombreux réfugiés en 1914 puis des évacuations entre 1915 et 1918, a perdu la moitié de sa population entre 1913 et 1918³⁴. Cette baisse démographique est très visible dans de nombreuses villes des Ardennes : Rethel, proche du front, n'a plus que 1600 habitants en novembre 1917³⁵, Mézières la préfecture du département 4000 et Charleville, la plus grande ville des Ardennes est passée à la fin de 1917 en dessous de 9000 habitants³⁶. En 1918, les territoires occupés ont donc perdu, entre la mobilisation des hommes en 1914 puis les différentes vagues de départs tout au long de la guerre, la majorité de leur population d'avant-guerre. Nous le voyons donc, entre les départs volontaires au moment de l'invasion puis les évacuations pratiquées par les Allemands durant la suite du conflit, près de deux millions de civils français ont quitté leur domicile³⁷. Il s'agit

30 D'ALIX Andrée, 1919, *Le rapatriement, étude sur le rapatriement et ses œuvres de secours*, Paris, Bloud et Gay.

31 NIVET Philippe, 2011, *La France occupée, 1914-1918*, p.311.

32 *Ibidem*.

33 *Ibidem*.

34 Lille avait 217 000 habitants avant la guerre, il n'en reste plus que 112 000 à la libération de la ville en octobre 1918.

35 Rethel possède 5187 habitants au recensement de 1911.

36 Pour ces chiffres sur les Ardennes, voir *Les Ardennes durant la Grande Guerre*, Charleville-Mézières, 1994 (ouvrage collectif).

37 NIVET Philippe, *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920, les « Boches du Nord »*, Paris, Economica,

d'un mouvement de population majeur dans l'histoire de la France au XXème siècle après bien sûr celui de l'exode³⁸ massif de mai-juin 1940. Face à ces grands déplacements de population, les Français s'organisent dès le mois d'août 1914 pour accueillir toutes les personnes qui ont fui les Allemands. À partir de ces chiffres, combien de femmes ont quitté leur région d'origine durant ce conflit ? Un chiffre précis est difficile à avancer : nous pouvons simplement dire que la majorité des personnes évacuées par les Allemands sont de sexe féminin, nous avons vu plus haut pourquoi. C'est la même chose pour les réfugiés qui ont fui les premiers combats : sur les deux millions de personnes déplacées³⁹ depuis les régions occupées, nous pouvons affirmer que ce sont majoritairement des femmes.

L'État français organise des interrogatoires à l'arrivée des évacués :

Les commissariats spéciaux d'Evian et d'Annemasse sont mis en place pour canaliser l'arrivée de civils évacués par les Allemands. Ils se trouvent dans ces deux communes de Haute-Savoie, car elles sont frontalières de la Suisse, et donc point d'entrée privilégié sur le territoire français puisque l'administration allemande a choisi l'évacuation via la Confédération Helvétique, pays neutre. Il n'y a donc pas d'échanges directs entre les belligérants qui se servent de la Suisse comme lieu de transit. L'ouverture de ces commissariats spéciaux doit répondre à une double problématique : éviter la pénétration de l'espace français par des espions à la solde des Empires Centraux et recueillir un maximum d'information sur la situation dans les territoires occupés afin de préparer leur libération le moment venu. C'est ainsi que, dès leur arrivée en France, les évacués subissent des interrogatoires longs et précis de la part d'officiers militaires mais aussi d'agents du ministère de l'Intérieur. Cette cogestion des commissariats spéciaux s'explique par le double-but qui leur est assigné à leur création : le ministère de l'Intérieur lutte contre l'espionnage et prépare la fin du conflit, c'est à dire le moment où il faudra juger les personnes coupables de collaboration ; le ministère de la Guerre cherche, lui, à récolter des informations précises sur les positions allemandes et leur organisation au sein des territoires perdus afin de préparer au mieux les offensives en direction de ces secteurs. Ces interrogatoires sont normés : ils contiennent plusieurs rubriques qui doivent permettre aux fonctionnaires à la fois d'obtenir des renseignements sur la personne interrogée et sur sa localité d'origine. Comme le montrent les documents⁴⁰ concernant l'interrogatoire de Théophile Gacoin, originaire d'Avaux-le-Château dans les Ardennes le 11

2004, 598 p.

38 Cet exode reste le plus massif et le plus marquant dans l'imaginaire collectif français du XXème siècle : tous les départements de la frontière nord-est de la France ont été en mai 1940 quasiment vidés de leur population, ce qui n'est pas le cas durant le premier conflit mondial.

39 Chiffre qui correspond à environ 500 000 évacués par les Allemands et 150 000 réfugiés.

40 Voir annexe n°1 et n°2.

décembre 1916⁴¹, les informations recueillies sont très denses. Chaque fiche commence par des renseignements personnels. Ainsi, l'âge, le domicile et l'emploi de la personne interrogée apparaissent. Cette fiche permet aussi de connaître le temps de trajet entre les territoires occupés et l'arrivée en France libre. Dans le cas présent, ce réfugié a mis deux jours pour atteindre Annemasse depuis les Ardennes, ce qui est relativement rapide, compte tenu des nombreux arrêts du convoi en traversant les territoires occupés puis l'Allemagne et enfin la Suisse⁴². Ensuite, la fiche s'intéresse aux Allemands dans la commune : types de troupes présentes dans la localité, leur armement, la localisation de leur quartier général, les travaux de défense effectués pour renforcer leur position, état du ravitaillement des troupes ainsi que leur moral. Une fois les renseignements d'ordre militaire traités, la suite de l'interrogatoire concerne directement la vie quotidienne dans la commune d'Avaux-le-Château. Il s'agit pour les autorités françaises de s'informer sur l'état sanitaire des populations civiles occupées. Les fonctionnaires cherchent ensuite à connaître le fonctionnement administratif de la commune. Dans le cas étudié ici d'Avaux-le-Château, Théophile Gacoin nous apprend que le maire est toujours en poste mais que ce sont les Allemands qui administrent la commune : mise en place de papiers d'identité et de laissez-passer pour se déplacer dans la commune, interdiction de s'éloigner de celle-ci, appel mensuel des habitants pour éviter que certains cachent des clandestins venus espionner pour le compte des Alliés. Ces mesures décrites ici se retrouvent dans la plupart des procès-verbaux d'interrogatoires des rapatriés passés par Evian ou Annemasse. Ils montrent tous la rigueur de l'occupation militaire allemande qui laisse peu de libertés aux civils. Nous pouvons ici noter que dans la majorité des procès-verbaux que nous avons dépouillés dans les différentes archives, il y a peu de questions sur les travaux forcés infligés par les occupants aux civils. Il ne s'agit pas d'indifférence de la part des fonctionnaires quant au sort de leurs compatriotes, mais sans doute plutôt de manque d'intérêt stratégique : pour les autorités françaises il s'agit de connaître l'état des territoires perdus pour faciliter leur reconquête plutôt que de savoir le sort que réservent les autorités germaniques aux civils ; c'est de la Realpolitik. D'ailleurs, il est frappant de remarquer que les mentions sur les réquisitions et les pillages par les Allemands sont nombreuses : encore une fois, c'est l'état économique des régions occupées qui préoccupe les autorités françaises. L'intérêt des autorités françaises pour l'attitude des civils, surtout des femmes, pendant l'occupation est prégnant. La forme peut varier mais les rapatriés doivent toujours noter les personnes « sûres⁴³ » et les personnes « suspectes⁴⁴ » dans la commune. Le procès

41 Service Historique de la Défense, 16 N 1226.

42 Ici, depuis Avaux-le-Château dans le sud des Ardennes, près de la ligne de front, le jeune rapatrié est ensuite allé à Laon où il a été mis dans un convoi ferroviaire qui est passé par Hirson, Mézières puis est rentré en territoire allemand à Metz, Strasbourg. Ensuite, destination la Suisse via Zurich puis arrivée en France à Annemasse.

43 C'est à dire, pour les autorités françaises, les personnes qui ne collaborent pas avec les Allemands.

44 Celles qui sont signalées pour collaborer avec les Allemands ou tout du moins dont la vie quotidienne est facilitée par ces derniers.

verbal de l'interrogatoire que nous étudions ici montre essentiellement les personnes suspectes : un collaborateur : « il s'affiche avec les Allemands et les reçoit régulièrement chez lui⁴⁵ », des femmes qui pratiquent la collaboration horizontale : « beaucoup de femmes font la noce. Cinq ont eu des enfants avec des soldats ennemis ». Ce type de dénonciations de personnes suspectes de collaboration est présente dans tous les interrogatoires. Cela ne veut pas dire que la collaboration se pratiquait à grande échelle dans les territoires occupés. Simplement, cela traduit les difficultés à juger un comportement : une personne qui va régulièrement à la Kommandantur ne collabore pas forcément. Il faut donc ensuite, pour le chercheur qui travaille sur les comportements sociaux en période d'occupation croiser les sources avec d'autres témoignages et surtout avec les procès qui se sont tenus après la guerre. Cela permet de voir que la majorité des cas dénoncés dans les interrogatoires de rapatriés ne sont pas des cas de collaboration avérés. C'est la même chose pour les cas de collaboration horizontale : il s'agit de rester prudent vis-à-vis des femmes accusées d'avoir des relations sexuelles avec les soldats allemands. Sont elles consenties ou subies ? Les cas de viols sont nombreux lors de l'invasion⁴⁶ et ne sont que rarement dénoncés comme tels par les femmes qui ont peur des représailles allemandes et de l'opprobre de leurs concitoyens. De même, il faut comprendre les raisons qui poussent certaines femmes à se donner à l'ennemi : beaucoup d'entre elles l'ont fait pour pouvoir survivre. Dans tous les cas, les personnes évacuées qui dénoncent leurs compatriotes ne cherchent pas à comprendre ou à expliquer les comportements de leurs concitoyens. Ils répondent simplement à des questions sans vérifier leurs informations, parfois même en colportant des réputations qui ne sont pas avérées. Des réfugiés vont même jusqu'à inventer des faits de collaboration pour se venger de certains individus.

Les autorités françaises se servent donc des rapatriés comme d'une source de premier ordre pour recueillir des informations sur les territoires occupés. S'engage ensuite pour les fonctionnaires des commissariats spéciaux un immense travail de collecte des informations et de recouplement des témoignages qui ont pour but de dresser un état des lieux précis des zones occupées. Il s'agit de dresser des listes de personnes sur lesquelles l'État pourra s'appuyer lors de la libération. Ces mêmes listes révèlent le nom des personnes suspectes de collaboration permettant l'évacuation de ces dernières le moment venu pour éviter des vengeances sauvages et d'assurer le jugement dans le respect des lois de la République. Ainsi en 1918, lorsque les territoires sont libérés, l'autorité républicaine est tout de suite rétablie : il n'y a pas de vacance du pouvoir propice aux vengeances populaires en France⁴⁷ lors de la Grande Guerre⁴⁸.

45 Son signalement est ensuite fourni par le rapatrié interrogé. Cela est pris au sérieux par le fonctionnaire qui demande en note à la fin du procès-verbal : « une enquête sera faite tant à Reims qu'à Épernay où se trouve le frère du dénommé T., à l'effet d'avoir tous les renseignements utiles sur les deux, notamment au point de vue national ».

46 HORNE John et KRAMER Alan, 1994, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*.

47 C'est le cas par contre en Belgique où de nombreux cas de femmes tondues sont avérés en 1918. Voir MAJERUS Benoit, « Sex in the city : la prostitution à Bruxelles pendant la Grande Guerre (1914-1918) », dans *Les cahiers de*

L'image des rapatriés auprès du reste de la population française : « les Boches du Nord »⁴⁹ :

Une fois autorisés à entrer sur le territoire français, les rapatriés avaient deux choix : aller séjourner chez une connaissance ou un membre de leur famille en laissant une adresse précise pour que les autorités françaises puissent les contacter, ou aller dans une commune choisie par l'État pour y être accueillis durant le reste du conflit. La plupart des réfugiées, ne sachant pas où aller, sont prises en charge par l'administration française qui les envoie sur tout le territoire, dans des secteurs plutôt éloignés du front⁵⁰. Ainsi, la partie méridionale du pays reçoit les plus gros contingents, ce qui, nous le verrons plus loin, va poser de nombreux problèmes quant à leur intégration. Une fois arrivées dans les communes d'accueil, elles sont reçues par le maire qui loge dans des bâtiments inoccupés ou parfois appartenant à la commune. Comme beaucoup ont moins de treize ans⁵¹, elles se rendent à l'école du village où l'instituteur les accueille et travaille avec eux sur leur vie passée dans les territoires occupés par les Allemands. Il répond en cela à une demande du ministère de l'Instruction publique qui souhaitait obtenir, lui aussi, des informations sur les territoires perdus. De nombreux travaux d'instituteurs sont disponibles aux Archives Nationales ou à la BDIC sur ce sujet. Afin d'étayer notre propos, nous nous intéresserons ici au sort d'enfants meusiens évacués et logés dans les Alpes-Maritimes. Parmi les différents travaux proposés aux jeunes émigrés par leurs enseignants, le plus récurrent est « vous raconterez cette scène de vandalisme et essayerez de montrer tout ce que la rage de détruire révèle chez les Allemands de bassesse et de légèreté⁵² ». Ce type de sujet induit indubitablement de nombreux récits sur l'invasion allemande et les exactions concomitantes. Ainsi, l'esprit des enfants qui écrivent sur ce thème est encore, en 1916⁵³, tout imprégné de la violence de ces événements qui ont bouleversé leur jeune vie.

Suzanne, de Bethincourt, montre dans sa copie la violence de l'ennemi : les menaces de mort sont récurrentes lors de l'invasion, à tel point que le village doit être évacué : « plusieurs officiers allemands qui, revolver au poing, menaçaient tout le monde, les femmes, les enfants et les

la Fonderie n°32, 2005, pp.51-54. Voir aussi LE NAOUR Jean-Yves, "Femmes tondues et répression des « femmes à boches » en 1918, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XLVII, janvier-mars 2000, n°1, pp 148-158.

48 C'est le cas en France à la Libération en 1944 : la vacance du pouvoir avant l'installation de l'administration du GPRF est à l'origine, pendant quelques jours, et ce sur tout le territoire, de cas de pendaisons sommaires de personnes suspectées d'avoir collaboré ou de femmes tondues pour avoir eu des relations intimes avec des Allemands.

49 Voir annexes n°4 et 5, photographies de rapatriés à leur arrivée à Evian en 1917.

50 Ceci pour éviter que d'éventuels espions se retrouvent à l'arrière des lignes françaises et renseignent les puissances centrales sur les dispositifs militaires alliés.

51 En France, depuis les lois scolaires de 1881-1882, l'obligation scolaire pour les filles et les garçons va de 6 à 13 ans lors de la Grande Guerre.

52 Archives Départementales de la Meuse, 10 R 193.

53 Le dossier contenant les copies des enfants meusiens émigrés dans les Alpes-Maritimes date de 1916.

vieillards⁵⁴ ». Ce témoignage est représentatif de l'ensemble du corpus contenu dans ce dossier des Archives départementales de la Meuse. L'invasion est vraiment le moment marquant que les enfants ont choisi de relater pour identifier et caractériser les violences germaniques. En recueillant ces témoignages, les enseignants s'inscrivent dans une démarche de propagande globale en place dans tous les pays belligérants : il s'agit de montrer l'inhumanité de l'ennemi et de le stigmatiser pour rendre la guerre qui lui est faite juste. Dans un conflit en voie de totalisation, les enfants, surtout les filles, sont donc aussi mis à contribution par les autorités pour trouver des arguments contre les Allemands. Mais cette promiscuité subie lors de l'occupation va aussi créer chez de nombreux Français l'idée que les rapatriés peuvent être de mauvais français : une expression est alors formulée pour les qualifier : « les Boches du Nord ».

Une fois arrivés dans leur lieu de repli, les rapatriés sont donc installés dans des logements vacants, souvent dans des hôtels. Marcel Gaucher, habitant de Grasse dans les Alpes-Maritimes, montre qu'ils sont nombreux à arriver dans certaines communes : « les restrictions alimentaires nous étaient épargnées. Cette situation privilégiée nous valut d'accueillir des trains entiers de réfugiés qui venaient grossir la population grasse⁵⁵ ». Les enfants, nous l'avons vu, vont à l'école : c'est le premier lieu où ils subissent railleries et vexations quant à leurs origines. Cela est exacerbé dans le Midi où les langues régionales, très usitées dans les campagnes, sont une barrière à l'intégration. Même si le français est parlé et compris partout dans l'hexagone, la langue régionale est un facteur d'identification fort au début du XX^{ème} siècle. Ainsi, dans le sud-ouest du pays, les différents dialectes occitans sont la langue maternelle avant le français. À l'école, les enfants de rapatriés sont mis à l'écart par les autres enfants originaires du cru, car la langue qu'ils utilisent est elle aussi un patois local du nord, incompréhensible pour les méridionaux. Pour ces derniers, les dialectes proches du flamand s'apparentent à des langues germaniques : le mythe des « Boches du Nord » est donc avant tout linguistique. Cette barrière de la langue renforce l'incompréhension des populations qui accueillent les rapatriés : parfois à l'écart dans la commune d'accueil, ils ont tendance à rester entre eux. Comme tout le monde juge cette situation temporaire il n'y a pas de velléité d'intégration de part et d'autre. L'expression « Boches du Nord » provient aussi de la situation d'occupation que subissent les régions frontalières du nord et de l'est. Pour les Français habitant loin du front, vivre avec l'ennemi est incompréhensible, d'autant plus lorsque les hommes de la famille sont partis si loin pour défendre leur pays et venir en aide à ces compatriotes occupés. De nombreuses familles ont l'impression de payer le prix du sang pour une guerre lointaine qui ne les concerne pas directement. L'Allemand, le « Boche », n'est connu que par la presse et les représentations faites par les caricaturistes qui les assimilent à des monstres. Ceux qui accueillent les réfugiés ne

54 *Ibidem*.

55 NIVET Philippe, 2004, *Les réfugiés de la Grande Guerre, les Boches du Nord*, p.105.

comprennent pas comment on peut vivre et cohabiter avec les Allemands, à moins de collaborer. Un jeune émigré meusien, Eugène, raconte qu'à Spéracédès dans les Alpes-Maritimes, « il y a des gens bons et serviables mais beaucoup ne sont pas humains, ils nous traitent d'Allemands et de Boches. Ils ne savent pas ce que c'est la guerre et la misère⁵⁶ ». Pour la majorité des Français, l'expression « Boches du Nord » employée pour qualifier les rapatriés, est synonyme de trahison et de collusion avec l'ennemi. Ils ne voient dans les rapatriés que des personnes qu'ils pensent assistées par l'État, bénéficiant donc de nombreuses prestations sociales pour les aider à vivre. C'est en grande partie cette incompréhension de la situation humanitaire dramatique des réfugiés que l'imaginaire collectif français dans les années d'après-guerre garde en mémoire cette expression infamante de « Boches du Nord ». Cette mémoire renvoie donc en particulier aux femmes : leur mari au front, la présence d'Allemands, un dialecte qui peut paraître proche de celui de l'ennemi : tout portait à croire chez les civils qui les accueillent que ces femmes ont pu trahir leur pays. Nous l'avons vu plus haut, des cas ont existé. Mais il convient de noter que la majorité de celles qui ont pratiqué la collaboration horizontale est restée sur place, avec leur amant, dans les territoires occupés. Certaines les ont même suivis en Allemagne après la fin du conflit, comme par exemple Louise Guérin, habitante de Mézières (Ardennes)⁵⁷. À Lille, en 1919, plus de 50 procès pour divorce sont intentés par des soldats français qui, en rentrant chez eux, se sont aperçus que leur femme avait quitté la région avec leur amant germanique.

Entre 1914 et 1918, près de deux millions de personnes ont fui les territoires passés sous le contrôle des troupes de Guillaume II dans le nord et l'est de la France. Que ce soit des réfugiés qui, en 1914, sont partis à cause de l'invasion allemande, ou des évacués qui ont pu quitter les zones administrées par l'ennemi à partir de 1915, elles ont en commun d'avoir été déracinées par la guerre et poussées, durant la durée du conflit tout du moins, sur les routes de l'exil. À travers cet article, nous avons essayé de montrer que ces femmes réfugiées ont été des victimes à part entière de ce conflit. Pourtant, l'historiographie française de la Première Guerre mondiale les a longtemps laissé de côté : elles ont été, pour paraphraser Annette Becker, dont les travaux sont pionniers sur le sujet, les « oubliées de la Grande Guerre⁵⁸ » puisque la majorité étaient des femmes. Les autorités françaises ont ainsi pu recueillir des nombreuses informations à destination des différents ministères qui géraient le conflit et ses conséquences. Ces procès-verbaux, nous l'avons vu, sont aujourd'hui une source primordiale pour qui s'intéresse à la vie quotidienne dans les territoires occupés. Mais,

56 Archives Départementales de la Meuse, 10 R 193.

57 LAMBERT Jacques, « Louise et Fritz : un amour né de la Grande Guerre », *Terres Ardennaises* n°52 (octobre 1995) pp 29-42 et n°54 (mars 1996) pp 44-52, Charleville-Mézières.

58 BECKER Annette, 2012, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre*.

c'est le qualificatif de « Boches du Nord » employé pour nommer ces personnes par les autres civils français qui reste un fait marquant de ce conflit. En effet, nous sommes ici loin de l'unité nationale voulue, dès 1914, par les autorités dans le cadre de l'Union sacrée. Loin des images de propagande qui montrent un peuple français uni derrière ses soldats, la question des « Boches du Nord » met en lumière un aspect longtemps méconnu de ce conflit. C'est peu être aussi ce qui explique que l'étude des réfugiés et de la vie quotidienne dans les territoires occupés ait longtemps été le parent pauvre de l'historiographie de la Grande Guerre. Si de nombreuses études sur l'occupation allemande sortent dans les années 1920, elles sont à charge car elles traitent généralement des exactions allemandes et ont un écho uniquement local. Les Français des autres régions, touchés par la perte d'un des leurs au combat, ne prêtent aucune attention au sort des habitants des anciennes régions occupées, encore moins à ceux qui ont dû les fuir. De plus, dans une société encore largement dominée par les hommes, le sort des femmes importe ici très peu : il vaut mieux rendre hommage au sacrifice des Poilus plutôt qu'à celui des femmes qui ont eu à subir les affres de l'occupation. Preuve de l'ambiance « machiste » de l'époque, la France ne donne pas le droit de vote aux femmes à la fin du conflit, contrairement à l'Allemagne ou au Royaume-Uni. Les réfugiées et les occupées sont donc bien des oubliées de cette Grande Guerre. La plupart de celles qui ont quitté ces régions meurtries rentrent dès la fin des combats, au plus tard dans le courant de l'année 1919. Elles trouvent des communes détruites par les combats et les pillages de l'armée allemande. Les quatre années de guerre ont laissé une marque indélébile dans les paysages mais aussi dans les esprits. D'ailleurs, dans plusieurs journaux intimes écrits durant le conflit par des femmes qui ont dû fuir leur région occupée, l'amertume domine : celle d'avoir laissé les siens et ses biens aux mains de l'ennemi mais, plus encore, celle d'être mal reçue par des compatriotes qui ne comprennent pas leur situation. Enfin, celle de ne pas être reconnues, après guerre, comme des victimes car, si des récompenses pour les civils sont créées par l'État⁵⁹, peu ont été remises à des réfugiées. Preuve que leur sort, aussi bien pendant qu'après le conflit, a peu ému la population française.

Sources :

Archives Nationales :

F 23/2 : réfugiés, recherches de familles.

F 23/3 : Réfugiés : circulaires et instructions (1914-1919), libérés et rapatriés (1917-1919)

F 23/4 : journaux de réfugiés.

F 23/12 : rapatriement, généralités.

⁵⁹ Médaille des victimes de l'Invasion, surtout remise pour des actes de résistance ou de déportation ; Médaille de la Reconnaissance française, donnée aux civils qui ont servi le pays, surtout dans le cadre d'actes de résistance ou pour des missions médicales.

F 23/15 : rapatriement d'enfants français.

Série AJ 4 : interrogatoires de rapatriés dans leur département d'accueil.

Service Historique de la Défense :

5 N 367 : rapatriés (coupures de presse).

5 N 377 : L'ardennais de Paris.

6 N 81 : rapatriés (fonds Clemenceau).

7 N 143 : rapatriés (circulaire sur les rapatriés).

7 N 550-551 : rapatriés (statistiques).

16 N 669 : interrogatoires des réfugiés évacués par les allemands, notes sur les habitants des pays envahis.

16 N 1226-1227 interrogatoires de rapatriés (1917-1918).

16 N 1583 : rapatriés (correspondance, centres de rapatriement).

17 N 441-442 évacuations des populations du Nord et du Pas de Calais.

18 N 191-192 : interrogatoires des rapatriés.

19 N 355-356 : renseignements fournis par les rapatriés sur l'organisation défensive allemande.

19 N 360 : renseignements recueillis par la sûreté auprès des civils rapatriés.

Archives Départementales des Ardennes : Per H 27.

Archives Départementales de la Meuse : 10 R 193.

Bibliographie indicative :

AMARA Michaël, 2008, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil, Les réfugiés de la Première Guerre mondiale, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas*, Bruxelles, éditions de l'Université, 422 p.

BECKER Annette, 2012, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre*, Paris, Pluriel.

HORNE John et KRAMER Alan, 2001, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*, New Haven et Londres, Yale University Press, 608 p. [trad. Française 2005, *1914, les atrocités allemandes*, Tallandier, 640 p.]

HORNE John et KRAMER Alan, "German « Atrocities » and Franco-German Opinion 1914 : The Evidence of German Soldier's Diary", dans *Journal of Contemporary History* n° 66/1, 1994, pp 1-33.

KRAMER Alan, "Les « Atrocités allemandes » : mythologie populaire, propagande et manipulation dans l'armée allemande", dans J.J. Becker, 1994, *Guerre et culture, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, pp 147-164.

LE NAOUR Jean-Yves, "Femmes tondues et répression des « femmes à boches » en 1918", dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XLVII, janvier-mars 2000, n°1, pp 148-158.

MCPHAIL Helen, 2001, *The Long Silence : Civilian Life under the German Occupation of Northern France, 1914-1918*, Londres-New York, I.B. Taurus.

NIVET Philippe, 2004, *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920, les « Boches du Nord »*, Paris, Economica, 598 p.

NIVET Philippe, 2011, *La France occupée, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 480 p.

POURCHER Yves, 1995, *Les jours de guerre. La vie des Français au jour le jour entre 1914 et 1918*, Paris, Hachette-Pluriel, 546 p.

PROCTOR Tommy, 2010, *Civilians in a world at war, 1914-1918*, New York, NYU Press.

RICHARD Ronan, "Réfugiés, prisonniers et sentiment national en milieu rural en 1914-1918. Vers une nouvelle approche de l'Union sacrée", dans *Annales de Bretagne*, 105, 1998-4.

STIBBE Matthew, "The Internement of Civilians by Belligerent States during the First World War and the Response of the International Committee of the Red Cross", dans *Journal of the Contemporary History*, n°41, janvier 2006, pp. 5-19.

Annexes :

Annexes 1 et 2: Interrogatoire de rapatriés. Source : SHD, 16 N 1126.

Annexe 3 : Croquis du village de Grandpré (Ardennes) et des environs d'après les interrogatoires des rapatriés. Source SHD, 16 N 1127.

Annexes 4 et 5 : Photographies de rapatriées à leur arrivée à Evian en 1917. Collection Nicolas Charles.